



Commune les Bouchoux

Conseil Municipal du 4 mars 2022

Présents : Benoît COLLIN, Sylvain DIONNET, Jérôme GRENARD, Isabelle HEURTIER, Karine JEANTET-PROST, Pascale LOMBARD, Anne MICHAMBLÉ, Claude PERRIER--CORNET, Michaël PONCET

Excusés : Jean-Marc HENROTTE avec pouvoir à Isabelle HEURTIER
Philippe HERNANDEZ avec pouvoir à Michael PONCET

Secrétaire de séance : Anne MICHAMBLÉ

Ouverture de la séance à 19h00

Le maire accueille Pascale Lombard et Claude Perrier-Cornet élus le 13 février 2022 et les installe au conseil municipal.

Approbation du procès-verbal du 21 janvier 2022

Le procès-verbal du 21 janvier 2022 est adopté sans remarque par 7 voix et 2 abstentions (P Lombard et C Perrier-Cornet)

Arrivée de Michaël Poncet.

1. Finances : Comptes de gestion 2021

Le maire présente les comptes de gestion établis par le Trésorier. La commune a trois budgets : le budget principal, un budget assainissement et un budget photovoltaïque

Budget Principal

	<i>Section investissement</i>	<i>Section fonctionnement</i>	<i>Total sections</i>
RECETTES			
<i>Prévisions BP</i>	588 136.83	370 943.22	959 080.05
<i>Titres de recettes émis</i>	415 694.94	376 798.62	792 493.56
<i>Réductions de titres</i>			
<i>Recettes nettes</i>	415 694.94	376 798.62	792 493.56
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	588 136.83	370 943.22	959 080.05
Mandats émis	397 622.69	329 875.70	727 498.39
Annulations de mandats			
Dépenses nettes	397 622.69	329 875.70	727 498.39
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
excédent	18 072.25	46 922.92	64 995.17
Déficit			

Remarque : le résultat de fonctionnement intègre un versement de 100.12 € du solde de clôture du budget lotissement.

Budget Assainissement

	Section investissement	Section fonctionnement	Total sections
RECETTES			
Prévisions BP	1 776 082.54	25 190.53	1 801 273.07
Titres de recettes émis	18 187.00	5 122.64	23 309.64
Réductions de titres			
Recettes nettes	18 187.00	5 122.64	23 309.64
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	1 776 082.54	25 190.53	1 801 273.07
Mandats émis	18 000.00	6 351.24	24 351.24
Annulations de mandats			
Dépenses nettes	18 000.00	6 351.24	24 351.24
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
excédent	187.00		
Déficit		1 228.60	1 041.60

Budget Photovoltaïque

	Section investissement	Section fonctionnement	Total sections
RECETTES			
Prévisions BP	110 006.44	56 301.37	166 307.81
Titres de recettes émis	40 584.42	44 198.54	84 782.96
Réductions de titres		1 000.00	1 000.00
Recettes nettes	40 584.42	43 198.54	83 782.96
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	110 006.44	56 301.37	166 307.81
Mandats émis	61 601.25	34 491.87	96 093.12
Annulations de mandats			
Dépenses nettes	61 601.25	34 491.87	96 093.12
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
excédent		8 706.67	
Déficit	21 016.83		12 310.16

Après délibération, et par 3 votes successifs, le conseil approuve les comptes de gestion établis par le Trésorier de Saint Claude, à l'unanimité des présents et pouvoirs (11 voix),

2. Finances : Comptes administratifs 2021

La 1^{ère} adjointe présente les comptes administratifs dont le maire est responsable.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés		11580.10		147 264.32		158 844.42
Opérations de l'exercice	329 875.70	376 898.74	397 622.69	415 694.94	727 498.39	792 593.68
TOTAUX	329 875.70	388 478.84	397 622.69	562 959.26	727 498.39	951 438.10
Résultats de clôture		58 603.14		165 336.57		223 939.71
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	329 875.70	388 478.84	397 622.69	562 959.26	727 498.39	951 438.10
RESULTATS DEFINITIFS		58 603.14		165 336.57		223 939.71

COMPTE ANNEXE ASSAINISSEMENT

Résultats reportés		13 590.53	13 231.00		13 231.00	13 590.53
Opérations de l'exercice	6 351.24	5 122.64	18 000.00	18 187.00	24 351.24	23 309.64
TOTAUX	6 351.24	18 713.17	31 231.00	18 187.00	37 182.24	36 900.17
Résultats de clôture		12 361.93	13 044.00		682.07	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	6 351.24	18 713.17	31 231.00	18 187.00	37 182.24	36 900.17
RESULTATS DEFINITIFS		12 361.93	13 044.00		682.07	

COMPTE ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

Résultats reportés	19 984.37			69 422.02	19 984.37	69 422.02
Opérations de l'exercice	34 491.87	43 198.54	61 601.25	40 584.42	96 093.12	83 782.96
TOTAUX	54 476.24	43 198.54	61 601.25	110 006.44	116 077.49	153 204.98
Résultats de clôture	11 277.70			48 405.19	11 277.70	48 405.19
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	54 476.24	43 198.54	61 601.25	110 006.44	116 077.49	153 204.98
RESULTATS DEFINITIFS	11 277.70			48 405.19		37 127.49

Le maire quitte la salle.

Après délibération, et par 3 votes successifs, par 10 voix dont 2 pouvoirs, le conseil approuve les comptes administratifs présentés.

3. Finances : Affectation de résultats

Seul le budget assainissement présente un déficit d'investissement qui doit obligatoirement être couvert par le fonctionnement.

L'exercice antérieur a généré un excédent de fonctionnement de 13 590,53 € et les résultats de fonctionnement de l'exercice sont de - 1 228,60 €, alors l'exercice 2021 a généré un excédent de fonctionnement de 12 361,93 €. Le maire propose d'apurer le déficit d'investissement en affectant 12 361,93 € au compte 1068.

Après délibération, le conseil accepte la proposition d'affectation mentionnée ci-dessus à l'unanimité des présents et pouvoirs (11 voix).

4. Déneigement : recrutement d'un vacataire

Suite à la démission de l'agent saisonnier, il a été nécessaire de trouver des solutions pour assurer le déneigement. M Aubert a accepté d'être prestataire mais seulement la semaine. Un habitant de la commune accepte de dépanner la commune le week-end, si besoin, jusqu'à la fin de la saison.

Pour cela, il est nécessaire de recruter un vacataire. Le maire propose de recruter un vacataire du 5 mars au 30 avril 2022 avec une rémunération sur la base d'un taux horaire calculé à partir de la rémunération afférente à l'indice 378, indice majoré 348.

Après délibération, à l'unanimité des présents et pouvoirs (11 voix) le conseil décide de recruter un vacataire du 5 mars au 30 avril 2022 avec une rémunération sur la base d'un taux horaire calculé à partir de la rémunération afférente à l'indice 378, indice majoré 348. et autorise le maire à signer les documents nécessaires.

5. Assiette et dévolution des coupes de bois 2022

Cette année l'ONF propose de mettre en vente la parcelle 13 au Cernérou, (360 m³ de résineux) et les parcelles 22 (51m³) et 11 (24m³) en feuillus.

La commission Agriculture Forêt Environnement propose que les parcelles de feuillus soient réservées pour les habitants de la commune car il s'agit de petits volumes en les partageant en plusieurs petits lots. Il est souligné que la revente de bois communal est interdite.

Après débat, le conseil décide de ne pas mettre en vente les parcelles 22 et 11 par l'ONF et de les garder pour les proposer aux habitants de la commune par (10 voix dont 2 pouvoirs) et 1 abstention (K Jeantet Prost).

Par ailleurs, après délibération, le conseil, décide de vendre la parcelle 13, demande à l'ONF de procéder à la désignation de coupe de la parcelle 13, décide de vendre le bois en bloc et sur pieds et autorise le maire à signer les documents s'y afférents.

6. Droit de préférence : ZC 101 - Lieu Dit Les Crosées

Le Notaire a fait parvenir une demande de droit de préférence pour la parcelle citée puis, entre temps, s'est aperçu qu'il n'était pas nécessaire à la vente. La commune n'a donc pas de droit de préférence à exercer.

7. Vente de bois aux habitants

Le conseil ayant décidé de retirer les parcelles 22 et 11 de la vente par l'ONF (cf. point 5), il convient de décider de la forme de la mise en vente.

Après délibération, à l'unanimité des présents et pouvoirs (11 voix) ; le conseil décide

- de proposer aux habitants de la commune des lots d'environ 10m³ qui seront marqués et attribués par tirage au sort aux candidats
- que le prix du m³ sera fixé en fonction du prix du marché auquel s'ajouteront les frais éventuels de services de l'ONF.
- que le cubage sera établi sur pied

8. Réorganisation des commissions communales

Finances	Eau assainissement	Marché	Site internet communication	Jeunesse et vie associative	Fleurissement	Voirie	Bâtiment	Agriculture Forêt Environnement Tourisme
J.GRENARD	JM.HENROTTE	J.GRENARD	C.PERRIER CORNET	K. JEANTET PROST	I.HEURTIER	M.PONCET	JM.HENROTTE	S.DIONNET
I.HEURTIER	S.DIONNET	P.LOMBARD	K.JEANTET PROST	I.HEURTIER	J.GRENARD	P.HERNANDEZ	B.COLLIN	B.COLLIN
JM.HENROTTE	B.COLLIN		I.HEURTIER		P.LOMBARD	K. JEANTET PROST	M.PONCET	A.MICHAMBLÉ
+ tous les conseillers	A.MICHAMBLÉ					J.GRENARD	J.GRENARD	J.GRENARD
	J.GRENARD					P.LOMBARD	C.PERRIER CORNET	C.PERRIER CORNET

Questions diverses :

- o **Sentiers raquettes** : La commission Agriculture Forêt Environnement Tourisme a évoqué la question de la redevance sur les sentiers raquettes des Hautes Combes et des Bouchoux qui, lui, est balisé par des bénévoles. Après débat, il est proposé d'inviter le Vice-Président de la CCHJSC, chargé du Tourisme, à une prochaine réunion de conseil pour évoquer cette question.
- o **Points sur les commissions** :
 - Voirie : une prochaine réunion est prévue pour établir la programmation des travaux à venir.
 - Bâtiments : Les travaux de l'épicerie sont quasiment terminés. Une étude pour la remise en état d'un logement communal est en cours.
 - Adressage : Le groupe de travail a fini d'établir ses propositions. Des devis pour les plaques de rue et de maisons sont en attente. Le résultat sera proposé à un prochain conseil pour que les choix soient faits.
 - Syndicat des Eaux : le questionnaire sur l'eau proposé avec le CPIE et la CCHJSC a reçu 350 réponses. 4 ateliers seront proposés par le CPIE dès le printemps sur l'usage de l'eau. Le programme sera donné ultérieurement.
- o **Circuit de randonnée** : lecture est faite du courrier de M Westphale et Mme Pricaz envoyé à M. Claude Mercier, Vice-Président en charge du tourisme à la CCHJSC le 31/12/2021, demandant l'interdiction du

passage de randonneurs sur le sentier PDIPR passant sur leur parcelle et signalant les désagréments subis du fait du « sentier du Meunier » passant près de leur ferme .

- Appel à candidature pour location de 2 parcelles communales agricoles : Les parcelles communales ZB 028 « Moulin d'aval » et ZO 039 « La côte » sont libres depuis 5 ans. Elles sont en gestion forestière et l'ONF qui peut mettre des contraintes pour l'exploitation a déterminé un chemin de pâturage sur la parcelle « La côte ». De plus, les terrains étant soumis au régime forestier, ils ne pourront pas être déclarés dans la surface agricole des exploitants (pas de prime PAC). Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec la mairie.
- Organisation des élections présidentielles : 10 et 24 avril 2022, les bureaux seront ouverts de 8h à 19h.

Informations diverses :

- Droit de préemption Urbain pour un échange entre M et Mme Peudon (parcelle AB 302) et M et Mme Perrier-Cornet JC (à la moitié de la parcelle AB 303, l'autre moitié étant déjà propriété de M et Mme Peudon) : la commune n'exerce pas son droit de préemption.
- Ukraine : une collecte des dons, en lien avec l'association des maires du Jura et la Protection Civile, est mise en place en faveur des Ukrainiens. Une liste des produits souhaités est proposée. Elle est disponible sur le site de la commune. Un centre de collecte est installé à Saint Claude, derrière la salle Bavoux Lançon (24 rue Rosset) les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30. Les dons pourront être également déposés à la mairie des Bouchoux **les vendredis de 16h à 18h30**.
- Installation de la fibre : le NRO et le SRO seront installés à côté de l'abri bus de la rue de la Millère.

La séance est levée à 22h30

Prochain conseil le 1^{er} avril à 19h00

Isabelle HEURTIER

